



# CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 11

Votants et représentés : 13

## PROCES-VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL



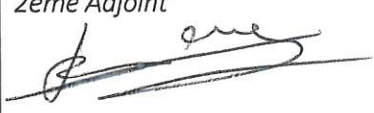
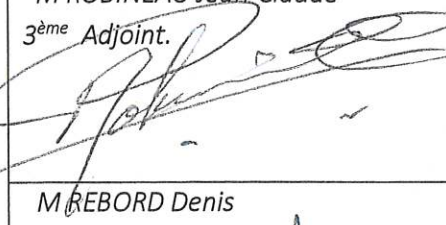

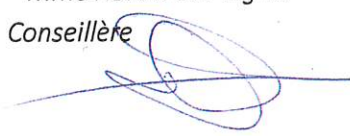
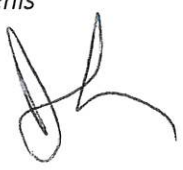

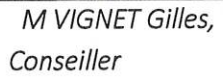


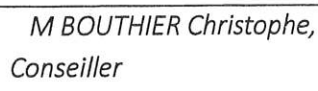

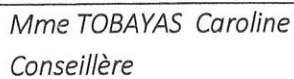
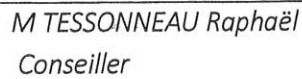
-----

**Judi 11 avril 2024 à 19 H 00**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril, à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal de la Commune de LES NOUILLERS, dûment convoqué en application des articles L. 2121-7 du Code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. ARDOIN Stéphane, Maire.

Convocation en date du : 6 avril 2024

Etaient présents :

M ARDOIN Stéphane Maire 	M GARNIER Michel, 1 <sup>er</sup> Adjoint 	M BASSE Jean-Pierre 2 <sup>ème</sup> Adjoint 
M ROBINEAU Jean-Claude 3 <sup>ème</sup> Adjoint. 	Mme ANSEL Nathalie 4 <sup>ème</sup> Adjointe 	Mme HERMANT Ingrid Conseillère 
M REBORD Denis Conseiller 	Mme GUILLEMOT Sylvie, Conseillère 	M VIGNET Gilles, Conseiller 
M DUPONT Francis Conseiller 	M LEAU Gérard Conseiller 	M BOUTHIER Christophe, Conseiller 
M DIAPHORUS Jean-Michel Conseiller 	Mme TOBAYAS Caroline Conseillère 	M TESSONNEAU Raphaël Conseiller 

# COMMUNE DE LES NOUILLERS

## PROCES-VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 11 avril 2024, à 19 H 00

L'An deux mille vingt-quatre, le Jeudi onze avril, à dix-neuf heures.

Vu les articles L. 2121-7, à L. 2121-28, L. 2121-29, L.2121-31, L. 2121-34, du R.2121-11, des articles L. 2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes de Les Nouillers, sous la présidence de Monsieur Stéphane ARDOIN, Maire.

**Convocation en date du : 06 Avril 2024**

#### Etaient présents :

M. ARDOIN Stéphane, Maire,  
M. GARNIER Michel, M. BASSE Jean-Pierre, M. ROBINEAU Jean-Claude, Mme ANSEL Nathalie, Adjoints,  
Mme HERMANT Ingrid, Mme GUILLEMOT Sylvie, M. DUPONT Francis, M. LEAU Gérard,  
M. DIAPHORUS Jean-Michel, M. REBORD Denis, Conseillers Municipaux.

#### Etaient absents représentés :

M. TESSONNEAU Raphaël, a donné pouvoir à M. ARDOIN Stéphane,  
Mme TOBAYAS Caroline, représentée par Mme ANSEL Nathalie.

#### Etaient Absents :

M. VIGNET Gilles et M. BOUTHIER Christophe, conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement. Il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr. ROBINEAU Jean-Claude est désigné pour remplir cette fonction,

Monsieur le Maire donne Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 13 Mars 2024 qui a été adopté à l'unanimité.

**Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour, à savoir :**

- 01- Compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2023,**
- 02- Affectation du résultat 2023,**
- 03- Etude et vote du Budget principal et budgets annexes 2024,**
- 04- Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature M57,**
- 05- Programme voirie 2024**
- 06- Programme défense extérieur contre l'incendie,**
- 07- Le point sur la Boulangerie,**
- 08- Questions diverses.**

Délibération des dossiers comme suit :

**01 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL  
DES BUDGETS ANNEXES - COMPTE DE GESTION.**

Vu le compte de gestion de l'exercice du budget **2023** de la commune de les Nouillers,  
Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par la  
trésorerie de Saint-Jean d'Angély et déclare que **les comptes de gestion pour l'exercice 2023 ne  
peuvent pas être voté et sera présenté à la prochaine réunion de conseil.**

Les membres du conseil en prennent acte.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE L'EXERCICE 2023 comme suit :**

A :

chapitre	DEPENSES	BUDGET 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024	OBS
2111	Achat de terrains	63 500,00	18 372,92	42 000,00	
2051	Etudes et urbanisme	750,00		0,00-	-
	Bâtiments communaux	370 000,00	230 484,46	144 000,00	
2313	Voirie et reseaux	107 000,00	56 759,10	192 000,00	
2151	Aménagem. centre bourg	10 000,00	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>	<b>551 250</b>	<b>305 616,48</b>	<b>378 000,00</b>	

041	Non individualisé	20 000,00	11 805,78	10 000,00	
	<b>TOTAL Non INDIVIDUALISE</b>	<b>20 000,00</b>	<b>11 805,78</b>	<b>10 000,00</b>	
001	Déficit d'invest reporté	46 167,63	46 167,53	80 152,92	
1641	Capital des emprunts	19 000,00	18 605,31	24 000,00	
1641	:Remb. Emprunt relais				
165	Dépôts et cautionnements	1 500,00		1 500,00	
16875	Groupe. De collectivités	3 500,00	3 177,58	3 500,00	
276348	Avance remboursable	49 759,98			
	<b>TOTAL DEP. FINANCIERES</b>	<b>119 927 751</b>	<b>67 950742</b>	<b>109 152,92</b>	

	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>691 177 751</b>	<b>385 377,68</b>	<b>497 152,92</b>	
--	-----------------------	--------------------	-------------------	-------------------	--

-8 152,72

B-

**BUDGET COMMUNE 2024**

Chap.	RECETTES	BUDGET 2023	REALISE 2023	BUGGET 2024	OBS
	Achat de terrains	0	0	0	
	Etudes et urbanisme	0	0	0	
1331	Bâtiments communaux	209 272,00	32 969,96	150 270,10	
1323	Voirie et réseaux	42 002,20	0,00	40 000,00	
1331	Aménagement du Bourg	40 000,00		40 000,00	
	<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>251 274,20</b>			
	Emprunt d'équilibre	98 016,49	100 000,00	74 870,64	
	Amendes de police	2 500,00			
	Terrains nus		100,00		
041	Groupements de collect	20 000,00	11 805,78	10 000,00	
	<b>Total non individualisé</b>	<b>120 516,49</b>	<b>111 905,78</b>	<b>84 870,64</b>	
001	Excédent d'investi. reporté	0			
165	Dépôts de cautionnements	1 500,00	30,75	1 500,00	
020	Virement de sect de fonct	140 923,25		46 312,18	
1068	Excédents de fonct	122 563,57	122 563,57	81 000,00	
10216	Taxe d'aménagement	3 000,00	4 162,23	4 200,00	
10222	FCTVA	18 000,00	17 828,71	50 000,00	
028	Amortissements	16 000,00	15 758,96	21 000,00	
024	Cession terrain	18 000,00		18 000,00	
	<b>TOTAL Recettes financières</b>	<b>319 986,82</b>	<b>160 344,22</b>	<b>222 012,18</b>	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>691 777 751</b>	<b>305 219 796</b>	<b>497 152 792</b>	

**02- AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 :**

M. le Maire expose aux membres du conseil, l'affectation des résultats 2023 sur le budget 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal des présents et des votants, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour sa mise en œuvre.

**03 - ETUDE ET VOTE DU BUDGET 2024.**

- Vue d'ensemble Dépenses et Recettes de fonctionnement- budget 2023 résumés comme suit :

**TABLEAU RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Année 2023			%	B.P 2024
		Budget	Réalisé			Budget
	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractères général	189 205,46	182 966,43		98,70	187 000,00
012	Charges de pers. et frais assimilés	169 300,00	169 051,81		99,85	123 400,00
65	Autres charges de gestion courante	133 492,56	132 092,86		98,95	190 700,00
66	Charges financières	5 300,00	4 392,36		82,87	5 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 100,00	0,00		0,00	1 100,00
023	Virement à la section d'investissement	140 923,25	0,00		0,00	45 312,18
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 000,00	15 858,96		99,12	21 000,00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>655 321,27</b>	<b>504 362,42</b>		<b>76,96</b>	<b>624 512,72</b>

**Tableau RECETTES – SECTION FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Année 2023			%	2024
		Budget	Réalisé	Solde		Budget 2024
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
012	Atténuations de charges	2 000,00	4 713,71		235,69	4 500,00
70	Produits de services domaine , ventes div.	38 921,00	39 808,20		102,28	39 642,00
73	Impôts & Taxxes	333 228,01	324 130,65		97,20	370,941,00
74	Dotations, subventions, participations	180 096,00	154 527,24		85,80	133 785,00
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	26 327,00	28 155,88		106,95	28 000,00
76	Produits financiers	20,00	0,00		0,00	0,00
77	Propuits exceptionnels	4 673,80	2 566,00		54,90	9 100,00
002	Exédent de fonctionnement reporté	20 005,46	20 005,46		100,00	38 544,72
	<b>Tatal Général</b>	<b>655 321,27</b>	<b>623 907,14</b>		<b>95,21</b>	<b>624 512,72</b>
						0,00

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières entre les écritures du compte administratif et celle du compte de gestion,

**Le Conseil Municipal délibérant sur les comptes administratifs du budget principal et budgets annexes de l'exercice 2023 dressés par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil a voté à main levée, des présents et votants :**

**Donne acte, à l'unanimité de la présentation faite des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, résumés dans les tableaux ci-dessus.**

Résultat du vote : **11 voix / 11 pour, deux pouvoirs.**

Le Conseil considère que Monsieur Stéphane ARDOIN, Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du Budget de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

**04 - BUDGET LOTISSEMENT RUE DES LILAS.ET LOTISSEMENT du PORT LAROCHE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le résultat d'exécution du Budget concernant le **Lotissement du Port Laroche** et du **lotissement rue des lilas** :

**BUDGET LOTISSEMENT PORT LAROCHE**

Chap.	Budget Lotissement Port Laroche	Budget 2023	Réalisation 2023	Proposition Budget 2024
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			0
	<b>Déficit reporté</b>	28 946,23	28 946,23	1 609,67
71355	Stocks	57 100,00	40 201,21	
6045	Etudes		1 025,46	
605	Travaux	28 757,04	19 437,12	
608	Reprise	800,00	600,00	
627	Service Bancaire			
6611	Intérêts des emprunts	3 600,00	2 209,67	2 500,00
	<b>Total Dépenses</b>	119 003,27	92 419,69	4 109,67
	<b>RECETTES</b>			
	<b>Exedent</b>			
7015	Vente des lots	48 504,48	48 504,48	
71355	Variation stock FI	66 898,79	41 705,54	
70878	Autres			4 109,87
796	Reprise	600,00	600,00	
	<b>Total Recettes</b>	115 003,27	90 810,02	4 109,67
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
	<b>DEPENSES</b>			
10	<b>Dotation</b>			
3555	<b>Variation stock FI</b>	66 898,79	41 705,54	
1641	Emprunts			50 000,00
	<b>Total Dépenses</b>	68 898,79	41 705,54	50 000,00
	<b>RECETTES</b>			
	<b>Excédent</b>	9 798,79	9 798,79	8 294,46
1323	<b>Subvention</b>			41 705,54
1641	<b>Emprunts</b>			
3555	<b>Stocks</b>	57 100,00	40 201,21	
10	avance commune	20 000,00		20 000,00
	<b>Total Recettes</b>	66 898,79	50 000,00	50 000,00
	<b>Solde Fonct.</b>	-1 609,67		0,00
	<b>Solde Invest.</b>	8 294,46		0,00
	<b>Equilibre Budget</b>	6 684,79		0,00

**BUDGET LOTISSEMENT RUE DES LILAS**

Chap.	Budget Lotissement Lotissement rue des Lilas	Budget 2023	Réalisation 2023	Proposition Budget 2024
	Dépenses			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			0
	<b>Déficit reporté</b>			
71355	Stocks			
6045	Etudes	20 000,00		20 000,00
605	Travaux	100 000,00		20 000,00
678	Charges exceptionnelles			

6611	Intérêts des emprunts					
	Total Dépenses		120 000,00	0,00		40 000,00
	<b>RECETTES</b>					
	<b>Excédent</b>					
7015	Vente des lots					
71355	Variation stock FI		120 000,00			40 000,00
774741	Commune					
	Total Recettes		120 000,00	0,00		40 000,00
	<b>INVESTISSEMENT</b>					
	<b>DEPENSES</b>					
	<b>Déficit reporté</b>					
10	<b>Stocks</b>					
2315	Variation stock FI		120 000,00			40 000,00
1641	Emprunts					50 000,00
	Total Dépenses		120 000,00	0,00		40 000,00
	<b>RECETTES</b>					
	<b>Excédent</b>					
10	avance commune		20 000,00			
1641	Emprunts		100 000,00			40 000,00
3555	Stocks					
	<b>TOAT RECETTES</b>		120 000,00	0,00		40 000,00

Solde Fonct. 0,00

Solde Inest. 0,00

Equilibre Budget 0,00

6 - INTERVENTION ECONOMIQUE : DEPENSE SECTION INVESTISSEMENT

Op.	Chap.	Désignation	Tot.Bud. 2023	Réalisé 2023	% Réal.	Tot. BUDG. 2024
101		Trav. D'aménage.Boulange.	3 000,00	426,25	15,89	2 000,00
	2158	Autres install. Matériel	1 000,00	0,00	0,00	2 000,00
	2313	Constructions	2 000,00	476,75	23,84	
102		Travaux d'aménage. S. Coiff.	42 707,80	29 56,00	61,96	14 000,00
	2158	Autres install. matériel	4 061,60	0,00	0,00	
	2313	Constructions	43 646,20	29 561,00	67,73	14 000,00
O		Op. financière	99 696,30	99 686,00	99,99	68 321,24
	001	Déficit d'investiss. reporté	93 396,30	93 397,02	100,00	62 321,24
	1641	Emprunts	6 300,00	6 289,59	99,83	6 350,00
		<b>Total Général</b>	<b>150 404,10</b>	<b>129 724,36</b>	<b>86,25</b>	<b>84 671,24</b>

6 A INTERVENTION ECONOMIQUE : RECETTE SECTION INVESTISSEMENT

Op.	Chap.	Désignation	Tot.Bud. 2023	Réalisé 2023	% Réal.	Tot. BUDG. 2024
101		Travaux d'aménage Boulange.	117 642,96	58 448,98	49,68	52 120,66
	1323	Départements	37 197,00	31 197,00	83,87	
	1341	Dotation d'équipement	37 145,98	27 251,98	73,36	
	168741	Communes du GFP	43 299,98	0,00	0,00	
	1641	Emprunts €				57 120,66

102		Travaux d'amén. S. Coiff	15 060,80	0,00	0,00	22 107,00
	1323	Départements	15 060,80	0,00	0,00	22 107,00
NI		Non individualisé				
	1323	Départements	7 046,20	0,00	0,00	
Op.		Op. financière	10 654,14	8 954,14	84,04	5 443,58
	021	Virt de la sect de fonct.	1 700,00	0,00	0,00	4 200,00
	1068	Excédents de Fonct. Capit.	8 954,14	8 954,14	100,00	1 243,58
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>150 404,10</b>	<b>67 403,12</b>	<b>44,81</b>	<b>84 671,24</b>

-62 321,24

#### 7 - INTERVENTION ECONOMIQUE : DEPENSES SECTION IFONCTIONNEMENT

Op.	Chap.	Désignation	Tot.Bud. 2023	Réalisé 2023	% Réal.	Tot. BUDG. 2024
011		Charges à caractère général .	3 400,00	0,00	0,00	1 500,00
	608	Frai accessoires terrains	-600,00	0,00	0,00	
	615221	Bâtiments publics	4 000,00	0,00	0,00	1 500,00
66		Charges financières	900,00	855,29	55,03	800,00
	66111	Intérêts réglés à l'échéance	900,00	855,29	95,03	800,00
023		Virement à la sect d'invest.	1 700,00	0,00	0,00	4 200,00
	023	Virement à la sect.d'invest.	1 700,00	0,00	0,00	4 200,00
043		Op. d'ordre Int. Section	600,00	0,00	0,00	0,00
	608	Frais accessoires terrains ..	600,00	0,00	0,00	
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 600,00</b>	<b>855,29</b>	<b>12,96</b>	<b>6 500,00</b>

#### 7 A INTERVENTION ECONOMIQUE : RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT

Op.	Chap.	Désignation	Tot.Bud. 2023	Réalisé 2023	% Réal.	Tot. BUDG. 2024
75		Autres produits de gest. Cou ;	6 000,00	1 000,00	16,67	6 500,00
77		Produits exceptionnels	0,00	1 098,87	0,00	0,00
643		Op. d'ordre int de la sect.	600,00	0,00	0,00	0,00
2		Excédent de fonct.reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
		<b>Total général</b>	<b>6 600,00</b>	<b>2 098,87</b>	<b>31,80</b>	<b>6 500,00</b>

1 243,58

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des présents et des votants, approuve le budget présenté.

#### 04 - FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE M 57.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1414-2, L.2121-22, L.5217-10-6 ;

Vu la délibération relative à la mise en place de la nomenclature comptable M 57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que la nomenclature comptable M 57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à l'Adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits en chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y reportant.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal ont voté pour à l'unanimité, Article 1- Autorise monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé, pour l'ensemble des budgets 2024 et suivants.**

**Article 2 – Précise que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.**

#### **05 – PROGRAMME VOIRIE 2024.**

**Non traité, reporté au prochain Conseil.**

#### **06 – PROGRAMME DEFENSE EXTERIEUR CONTRE L'INCENDIE.**

Compte tenu de la situation, l'installation des défenses incendie seront effectuées sur les sites prioritaires en fonction du budget alloué.

#### **07 – POINT SUR LA BOULANGERIE.**

Suite à SOS Villages de TF1, avons reçu plusieurs candidatures à la reprise du commerce Boulangerie de les Nouillers. Pour le moment, le candidat en liste présente un atout favorable à ce poste de Boulanger / pâtissier.

Il s'agit de M. et Mme MAINGUARD Cyrille, parents de deux filles.

Après plusieurs contacts, une réunion à la mairie a été organisée en présence de M le Maire et de M Thierry SAMNICK chargé de développement économique de la chambre des métiers de la Charente-Maritime. Après des discussions plutôt favorables, le dossier est en cours d'instruction. Si tout va bien Met Mme MAINGUARD envisage de s'installer à compter du 12 juillet 2024 (après l'année scolaire des filles).

En attendant, la municipalité doit mettre le logement disponible, faire vérifier le matériel boulangerie.

#### **08 – QUESTIONS DIVERSES :**

a- **-CEREMONIE DU 8 MAI 2022. - (REPAS DU 3<sup>ème</sup> AGE).**

Monsieur le maire porte à la connaissance des membres du conseil, que la cérémonie du 8 mai 2024 aura lieu à partir de 10 h 30 au monument aux morts.

A la suite de cette cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la population présente, puis nos Aînés seront conviés à un repas qui leur sera offert à la salle des Fêtes par la Municipalité.

b- **PETITION CONCERNANT LE PAVILLON CITE LA CROIX A L'ETAT D'ABANDON.**

Monsieur GARNIER Michel porte à la connaissance des membres du conseil, et leur donne lecture de la pétition avec photos des lieux émise par les habitants du lotissement cité La croix et concernant le pavillon situé au n° 8 rue du Lotissement Lacroix. Cette propriété est laissée à l'état d'abandon, terrain envahi en totalité par des friches laissant apparaître une



Pollution visuelle par divers végétaux ronces, grandes herbes, abritant plusieurs animaux désagréables pour l'environnement (rats, vipères etc..). il a été constaté à plusieurs reprises que ces « bestioles » sortent de ces friches et viennent sur les terrains jouxtant, ce qui présente un danger pour les riverains et en particulier les enfants.

**Afin de donner suite à cette pétition, un courrier par lettre recommandée va être envoyé à la Propriétaire pour qu'elle prenne toutes les mesures nécessaires au débroussaillage de sa propriété.**

c- **NETTOYAGE DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE.**

Monsieur GARNIER Michel, présente aux membres du conseil que suite à une démonstration de nettoyage à l'intérieur de l'église particulièrement les pierres murales recouvertes d'humidité, vert-de-gris voir champignons.

La démonstration effectuée sur 50 cm<sup>2</sup> environ, a été convaincante c'est-à-dire de la pierre humide et de vert de gris est revenue à l'état naturel.

Selon les dires du démonstrateur, ce produit est composé de produit naturel et non de chlore sans toutefois nous dévoiler la composition exacte (Secret commercial).

Cette prestation serait assurée par la Société FCR Application Agence Oléron, 3 rue de la Bouline/rue Carinena, 17310 St. Pierre d'Oléron. 05 46 08 55 25.

Un devis est en cours pour nettoyer 120m<sup>2</sup> environ à l'intérieur de l'église, ceci pour un montant de 2 200,00€.

d- **DEFENSE INCENDIE** : compte tenu la situation, l'installation des défenses incendie seront effectuées sur les sites prioritaires en fonction du budget alloué.

e- **Le PORT LAROCHE** :

Madame HERMANT Ingrid porte à la connaissance du Conseil que les enfants du Port Laroche, lycéens à Saint-Jean d'Angély, **sont obligés d'emprunter le bas-côté de la D** lesquels ne sont pas large, non stables .

Considérant que la circulation routière sur route (D ) Voitures et camions, la sécurité de ces enfants n'est pas assurée.

Considérant que le trajet du bus scolaire passe par le hameau du Port Laroche donc pas de déviation.

En conséquence, pour la sécurité des enfants, il est demandé à la DDE et au service compétent à ce qu'un arrêt Bus scolaire soit créé au Port Laroche à proximité de la rue du Marais.


Dès que possible, les services compétents seront sollicités.

Les questions étant épuisées, Monsieur le Maire clôt les débats, et lève la séance à **vingt et une heure quarante.**

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal et signé par le Président et le secrétaire de séance.

**Le Président de séance :**

M. ARDOIN Stéphane,  
Maire



Fait à LES NOUILLERS le 11 Avril 2024

Mr ROBINEAU Jean-Claude,  
Adjoint

